



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 20
Procurations : 03

Séance du 2 octobre 2020

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la présidence de Monsieur GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Béatrice TREIL, Arny EYERMANN, Michel URBAN, Laurence ANCKENMANN, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Lionel JAY, Frédéric JUNG, Pia JUNGER, Eric MASSON, Pascale MEYER, Frédéric MULLER, Barbara NEUNREUTHER, Jérémy OHLMANN, Sabrina RITTER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH.

Membres absents excusés :

MM. Yves OHLMANN a donné procuration de vote à M. Pierre GROSS
Stéphanie HENCHES « « à Mme Corinne ROEHLLY
Didier KNIPPER « « à Mme Laurence ANCKENMANN.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Jean-Luc JOACHIM, adjoint au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté *avec 22 VOIX POUR
et 1 ABSTENTION.*

3. Communications diverses

Réunion municipalité chaque semaine paire, le compte rendu a été transmis.

21/08/20	Visite de M. Christian MICHALAK, Sous-Préfet de l'Arrondissement Haguenau-Wissembourg
07/09/20	Réunion de coordination Architecte avec attribution des lots
24/09/20	Réunion CCBZ-SDEA – Grand cycle de l'eau
25/09/20	Réunion SMITOM à Schweighouse
26/09/20	Inauguration du complexe sportif à Brumath
27/09/20	Grands Electeurs – Elections Sénatoriales 2020
28/09/20	Conseil CCBZ
29/09/20	Association foncière
30/09/20	Aménagement foncier Gendarmerie Brumath
01/10/20	Réunion de chantier et de démarrage avec toutes les entreprises Différents compte rendus/commission des Présidents délégués ont été transmis. Marquage parkings Rue du Moulin et école

Manifestations :

- Programmation d'une réunion avec le monde associatif avec Yves OHLMANN
- Les manifestations suivantes auront-elles lieu :
- Fêtes des Aînés ? 11 novembre ? Accueil et vœux ?
- Rencontres/séminaires des 17 octobre et 28 novembre 2020 : reportés à l'année prochaine

Agenda :

13/10/20	Réunion Commission Vie scolaire - Enfance et Jeunesse
14/10/20	Réaménagement Foncier
15/10/20	CCAS
24/10/20	Plantation des arbres de naissance
06/11/20	Prochain conseil municipal

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE **10/07/2020 ET LE 02/10/2020**

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
PC 067 156 20 R0004	COMMUNE DE GEUDERTHEIM 83 rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	04 – 125+142+143	Construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle »	23/07/2020
PC 067 156 20 R0009	M. Patrick LAGEL & Mme Anaïs SPINDLER 4 rue des Petits Champs 67170 GEUDERTHEIM	Lotissement « Lichtstoekerweg » - LOT 11 45 - 340	Construction d'une maison individuelle et une annexe	28/08/2020
PC 067 156 20 R0010	M. Eric PAULEN 17 rue Louis Pasteur 67170 GEUDERTHEIM	43 – 676	Construction d'un garage	31/07/2020
PC 067 156 20 R0011	M. & Mme LEONHARD 6 rue des Prés 67170 GEUDERTHEIM	43 – 539	Construction d'une maison d'habitation	02/09/2020
PC 067 156 20 R0012	M. & Mme GHOU 92 A rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	Lotissement « Lichtstoekerweg » - LOT 12 45 - 340	Construction d'une maison d'habitation	18/09/2020
PC 067 156 20 R0013	M. Bernard LOSER 3 rue de la Rivière 67170 GEUDERTHEIM	24 rue du Général de Gaulle 01 – 002	Transformation de la maison en 3 logements	28/09/2020
PC 067 156 20 R0014	M. Norbert MARTENS 2 A rue de la Paix 67170 GEUDERTHEIM	04 – 145	Construction d'un carport pour 2 véhicules	07/09/2020
PC 067 156 20 R0015	M. Julien DE ANGELIS & Mme Noémie RODRIGUES 23 B rue Hornwerck 67170 GEUDERTHEIM	Lotissement « Lichtstoekerweg » - LOT 10 45 - 340	Construction d'une maison d'habitation avec garage accolé	18/09/2020
PC 067 156 20 R0017	M. Philippe MONTERASTELLI 18 rue des Potagers 67170 GEUDERTHEIM	44 – 122+124+433	Agrandissement du bâtiment annexe à l'habitation	23/09/2020

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire soumet au Conseil Municipal conformément à la délibération du 5 juin 2020 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie	Acquéreurs
01	Consorts LOSER Georgette 24 rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	24 rue du Général de Gaulle	01-02	10,70 ares	Mme LOSER Michèle 3 rue de la Rivière 67170 GEUDERTHEIM
02	M. SCHAEERER Jonathan et Mme BRANDT Marina 32 rue des Vanneaux 67170 GEUDERTHEIM	32 rue des Vanneaux	41-707/155	4,94 ares	M. Joey SCHOUKROUN et Mme Vanessa GARCIA 35 rue des Alouettes 67460 SOUFFELWEYERSHEIM
03	Sté AMELOGIS 11 rue du Marais Vert 67000 STRASBOURG	Lotissement « Lichtstoekerweg »	45-(6)/141	5,17 ares	M. MAIA Michel et Mme BACCARAT Muriel 5a, rue de Kurtzenhouse 67170 GEUDERTHEIM
04	Consorts FURST Germaine 24 rue Pablo Picasso 66300 LLUPIA et CONSORTS	10 rue Hof	44-414/69	3,07 ares	M. FURST Sébastien 10A, rue Hof 67170 GEUDERTHEIM

05	Sté AMELOGIS 11 rue du Marais Vert 67000 STRASBOURG	Lotissement « Lichtstoeckerweg »	45-459/141	5,21 ares	M. LAGEL Patrick et Mme SPINDLER Anaïs 4 rue des Petits Champs 67170 GEUDERTHEIM
06	M. et Mme Fabien UNGERER 5A rue de Kurtzenhouse 67170 GEUDERTHEIM	5a et 5b rue de Kurtzenhouse appartement	41-644/135 41-643/135	11,32 ares 8,58 ares	M. Anthony SPERA et Mme Lisa WETZEL 6 rue des Pommiers 67720 HOERDT
07	M. et Mme Nadir SERIKET 9C rue de la Montée 67170 GEUDERTHEIM	9C rue de la Montée	6-109/27 6-113/28	1,76 ares 1,36 ares	M. Jonathan MULLER et Mme Nadège MULLER 4 rue des Petits Champs 67170 GEUDERTHEIM
08	Sté AMELOGIS 11 rue du Marais Vert 67000 STRASBOURG	Lotissement « Lichtstoeckerweg »	45-457/141	5,02 ares	M. Laurent WENDLING et Mme Magali HALTER 10a, rue de la Forge 67720 WEYERSHEIM
09	Sté AMELOGIS 11 rue du Marais Vert 67000 STRASBOURG	Lotissement « Lichtstoeckerweg »	45-449/141	4,43 ares	M. et Mme ZIMMERMANN Jean-Baptiste 45 rue Hornwerck 67170 GEUDERTHEIM
10	M. Michel MAIA et Mme Muriel BACCARAT 5a, Rue de Kurtzenhouse 67170 GEUDERTHEIM	5a rue de Kurtzenhouse	41-644/135	11,32 ares	Mmes Alexandra et Doris KLEM 24, Rue Ste Maison 67170 GEUDERTHEIM
11	M. Mathieu LAUBERTEAUX 8, Rue Hornwerck 67170 GEUDERTHEIM	8 rue Hornwerck	03-37	3,95 ares	M. et Mme J-Claude THOMAS 8a, Rue Hornwerck 67170 GEUDERTHEIM
12	Sté AMELOGIS 11 rue du Marais Vert 67000 STRASBOURG	Lotissement « Lichtstoeckerweg »	45-462/141	3,14 ares	M. et Mme Alexandre MONTEIL 16, Rue du Canal 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM
13	M. Bernard PFEIFFER 27, Avenue de l'Europe 67170 BRUMATH	4 rue du Général Leclerc	43-385/2	5,30 ares	M. Raphaël D'OVIDEO et Mme Julie DELUBRIAC 9, Rue Charles Gerhardt 67000 STRASBOURG
14	Consorts JUNGER 7a, Rue du Ried 67840 KILSTETT	16-18 rue Ste Maison	04-156/59 04-161/60 04-164/61	6,77 ares	M. et Mme Daniel GALVANI 17, Rue des Potagers et 18, Rue du Moulin 67170 GEUDERTHEIM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

*** de ne pas faire valoir son droit de préemption** pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Logement communal situé au 6 rue du Moulin : remise en location

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- * que M. Jean-Louis GALVANI a mis un terme au contrat de bail du logement communal situé au 6 rue du Moulin au 31 août 2020
- * que M. Bryan BORNERT et Mme Johanna DAAB souhaitent occuper le dit-logement.
- * que M. Bryan BORNERT signera un contrat de bail en bonne et due forme pour un loyer mensuel de 650 € sans les charges à compter du 15 septembre 2020. Ce dernier déposera un chèque caution du montant d'un mois de loyer, soit 650 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **prend acte** du nouveau contrat de bail qui sera établi au nom de M. Bryan BORNERT et Mme Johanna DAAB

- **autorise M. le Maire** à signer tous les documents afférents à cette location.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. **Association « Les Petits Matelots » : demande de réduction loyer suite confinement lié à la Covid 19**

M. le Maire informe qu'au vu de la crise sanitaire et économique, Mme Anita PEIXOTO, gérante de la micro-crèche « Les Petits Matelots » demande la suppression du loyer pour la 2ème quinzaine de mars ainsi que du mois d'avril 2020. Mme PEIXOTA doit faire face une grosse perte financière. Le loyer mensuel s'élève à 570,45 €.

M. le Maire précise avoir repris des renseignements complémentaires auprès de Mme PEIXOTO afin de savoir si elle a perçu une quelconque aide financière par ailleurs. Sa réponse a été sans équivoque, elle a perçu 200 € de son assureur en guise de geste commercial. Certains conseillers municipaux avaient émis une certaine réticence en pointant l'AMAT des Klene Geyderder.

M. le Maire propose alors aux conseillers municipaux de prendre uniquement en considération le delta des 2 loyers (Klene Geyderder et les Petits Matelots), à savoir :

Structures	Loyer mensuel	Différence
Les Petits Matelots	570,45 €	
Klene Geyderder	160,68 €	409,77 €

La prise en charge communale/loyer des Petits Matelots ainsi établie serait de 614,65 € pour 1 mois ½.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

* **d'émettre un avis favorable** à la proposition ci-dessus,

* **d'autoriser M. le Maire** à procéder aux écritures comptables nécessaires liées à la réduction du loyer de la micro-crèche Les Petits Matelots pour un montant total de 614,65 €.

**ADOpte avec 21 VOIX POUR
et 2 VOIX CONTRE**

7. **Recensement de la population en 2021 :**
* **fixation du nombre des agents recenseurs**
* **fixation de leur rémunération**

La Commune de Geudertheim est amenée à procéder à l'enquête de recensement, ayant lieu du 21 janvier au 20 février 2021, en application du décret de répartition du 23 Juin 2003.

Pour mener à bien cette opération, **cinq agents** recenseurs seront recrutés par la Commune.

La désignation de ces agents ainsi que leur condition de rémunération étant de la responsabilité de la Commune, il y a lieu de fixer le montant de la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi du 27 février 2002 dite « de découverte de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement qui a pris effet en 2004 ;
CONSIDERANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte ;

après en avoir délibéré,

* **décide de fixer à 5** le nombre d'agents à recruter dans le cadre du recensement de la population organisé en 2021

* **décide** de fixer leur rémunération comme suit :

- * 1,30 € par formulaire « bulletin individuel » rempli
- * 0,80 € par formulaire « bulletin de logement » rempli
- * 100,00 € par formation et par agent

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

8a. Personnel communal :

*** poste en qualité de graphiste/vacataire : modification/précision**

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à engager un vacataire en vue d'assurer les travaux de graphisme et de mise en page liés à la confection d'un bulletin communal par trimestre à raison de 600 € net avant prélèvement à la source (PAS) sur la base de 20 pages.

M. le Maire informe que le GIM N°48 distribué mi-septembre 2020 était constitué de 28 pages.

M. le Maire propose d'apporter la modification suivante :

« La vacation sera fixée à 30 €/page net avant prélèvement à la source (PAS) pour la mise en page et la réalisation d'un bulletin communal par trimestre ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

* **d'émettre un avis favorable** à rémunérer le graphiste à raison de 30 Euros/page net avant prélèvement à la source (PAS) pour la mise en page et la réalisation d'un bulletin communal par trimestre.

ADOpte A L'UNANIMITE

8b. Personnel communal :

*** RIFSEEP : rajout du grade d'animateur**

Ce point sera traité ultérieurement – la Commune est dans l'attente de l'avis du Comité Technique.

9. Club house du foot : raccordement et mise en conformité de l'assainissement

M. le Maire informe les membres du Conseil que les bénévoles du Football Club de Geudertheim se sont beaucoup investis dans la construction du nouveau club house comprenant salles de réunion, cuisine, espace de stockage, sanitaires,...

Il précise qu'à ce jour le complexe sportif est raccordé à un réseau d'assainissement « autonome », que les bénévoles viennent de poser les canalisations en vue du raccordement au réseau d'assainissement collectif pour être en conformité avec la réglementation actuelle et que le moment était opportun d'effectuer ces travaux.

Parallèlement, M. le Maire a entamé les démarches nécessaires auprès des services compétents de la CCBZ et du SDEA pour régulariser cette situation, négociée à un prix plus que raisonnable alors qu'au prix fort ce genre de travaux se chiffrerait facilement à 15 000 € H.T.. La CCBZ et le SDEA ont d'ores et déjà émis un avis favorable à la démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **émet un avis favorable** aux démarches entreprises par M. le Maire dans le but de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle **et confirme que** le moment était opportun à effectuer les travaux y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

10a. Construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle » :

*** déclassement tronçon rue de la paix**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle » se situant à l'angle de la rue du Général de Gaulle et la rue de la Paix,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2020 actant la mise en œuvre de l'enquête publique liée au déclassement de l'affectation d'une partie de la rue de la Paix sur un tronçon de 65 ml environ et sur une surface de 368 m² environ,

Vu l'arrêté municipal portant ouverture de l'enquête publique relative au déclassement de la rue de la Paix et désignant M. Daniel-Edouard KLEIN en qualité de commissaire-enquêteur,

Vu l'enquête publique ayant eu lieu du 7 au 21 septembre 2020,

Vu le rapport déposé (avis et conclusions) par M. Daniel-Edouard KLEIN le 23 septembre 2020,

Considérant qu'aucune requête n'a été formulée durant l'enquête publique et que l'avis émis par le Commissaire-Enquêteur est favorable,

*** *prononce*** le déclassement de l'emprise de la rue de la Paix tombant dans l'emprise de construction de l'école et du périscolaire « *maternelle* », sur une longueur de 65 ml et sur une largeur de 8 à 10 mètres, représentant une surface de 368 m² environ

*** *dit que*** la partie restante de la rue de la Paix d'une largeur de 3 à 4 mètres, restera affectée à l'usage du public en tant que voie piétonne ou cyclable

*** *autorise M. le Maire*** à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

10b. Construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle » :

***attribution des lots aux entreprises**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que les membres de la Commission d'appel d'offres se sont réunis les 27 août et 7 septembre 2020 respectivement à 14h30 et 9h30 dans le cadre des travaux de construction d'une école et d'un périscolaire « *maternelle* » au 81 rue du Général de Gaulle à Geudertheim et ont émis un avis favorable pour l'attribution des lots, à savoir :

Sociétés retenues	Siège social	N° Lot	Dénomination du lot	Montant H.T.
Jung Terrassement	Weyersheim	01	Démolition-Désamiantage	27 350,00 €
Wimmer SA	Kuttolsheim	02	Terrassement - Gros œuvre	675 000,00 €
Yves Sertelet SAS	Provenchères/Fave	03	Charpente bois structure MOB	88 336,00 €
Bilz Charles SA	Eschau	04	Etanchéité - Zinguerie	175 649,24 €
Burkhart Echafaudages	Schirrhein	05	Echafaudage	12 078,50 €
Menuiserie Jung SARL	Steinbourg	06	Menuiseries extérieures alu bois - Protections solaires	170 000,00 €
Ader	Hoerdtd	07	Isolation extérieure - Parement brique	169 435,82 €
Obeka SARL	Lingolsheim	08	Doublage - Plâtrerie - Faux-plafonds	69 697,00 €

Sarlat et Cie	Geudertheim	09	Menuiserie intérieure - Mobilier	162 147,00 €
SCE Carrelage EURL	Strasbourg	10	Chape	16 890,00 €
Les Peintures Réunies SAS	Mundolsheim	11	Revêtement des sols souples	34 417,30 €
SCE Carrelage EURL	Strasbourg	12	Carrelage - Faïence	18 041,00 €
SARL Georges Goetz & Cie	Brumath	13	Peinture intérieure - Nettoyage de chantier	32 419,60 €
Juki Génie Climatique	Still	14	Chauffage - Ventilation	185 500,00 €
Borsenberger & Weibel	La Wantzenau	15	Plomberie - Sanitaires	106 196,00 €
Willem Routes&Travaux publics	Reichshoffen	16	Assainissement - Réseaux divers	78 011,50 €
E.I.E. SAS	Haguenau	17	Electricité	117 500,00 €
Lorenz Pascal	Vendenheim	18	Ascenseur	19 400,00 €
Maintenance Equipement Alimentaire	Westhouse	19	Equipement office	28 382,00 €
Thierry Muller SAS	Geispolsheim	20	Aménagements extérieurs - Espaces verts	54 589,60 €
Métallerie Scheibel SARL	Gunstett	21	Métallerie - Clôtures	72 229,60 €
			TOTAL H.T.	2 313 270,16 €

Par délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2020, M. le Maire a eu délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux à procédure adaptée, leurs avenants ainsi que la désignation de sous-traitants.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les entreprises retenues se sont vu attribuer le marché pour un montant total de 2 313 270,16 € H.T. pour les dits-lots, et précise qu'il n'y a pas eu de contestation des entreprises non retenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

** en prend acte et valide* cette procédure

** adopte* l'opération citée ci-dessus qui s'élève à 2 313 270,16 € H.T., soit 2 775 924,19 € T.T.C.

** dit que* l'achèvement des travaux est fixé pour début 2022

** autorise M. le Maire* à signer tous les documents relatifs à ce projet

Les crédits nécessaires pour ces travaux sont prévus au budget primitif 2020 – article 21312 travaux de bâtiments scolaires - programme 170 « Pôle enfance maternelle et périscolaire ».

ADOpte A L'UNANIMITE

11a. Rapports annuels 2019 :

*** CCBZ relatif à la gestion des déchets**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 29 juin 2020.

Le rapport annuel est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public du traitement des ordures ménagères approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 29 juin 2020,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères.

ADOpte A L'UNANIMITE

11b. Compte-Rendu d'activités 2019 :

*** R-GDS**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du compte-rendu d'activités annuel 2019 de Gaz Distribution Services – Réseau GDS.

Le compte-rendu d'activités annuel 2019 est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et a été également transmis aux conseillers municipaux par courriel/format PDF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte-rendu d'activités annuel 2019 de Gaz Distribution Services – Réseau GDS.

ADOpte A L'UNANIMITE

11c. Compte-Rendu d'activités 2019 :

*** ES**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du compte-rendu d'activités annuel 2019 d'Electricité de Strasbourg.

Le compte-rendu d'activités annuel 2019 est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et a été également transmis aux conseillers municipaux par courriel/format PDF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte-rendu d'activités annuel 2019 d'Electricité de Strasbourg.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 2 Octobre 2020
Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 20
Procurations : 03

Séance du 2 octobre 2020

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la présidence de Monsieur GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Béatrice TREIL, Arny EYERMANN, Michel URBAN, Laurence ANCKENMANN, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Lionel JAY, Frédéric JUNG, Pia JUNGER, Eric MASSON, Pascale MEYER, Frédéric MULLER, Barbara NEUNREUTHER, Jérémy OHLMANN, Sabrina RITTER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH.

Membres absents excusés :

MM. Yves OHLMANN a donné procuration de vote à M. Pierre GROSS
Stéphanie HENCHES « » à Mme Corinne ROEHLLY
Didier KNIPPER « » à Mme Laurence ANCKENMANN.

Divers

1. Dossier immeuble au 81 rue du Général de Gaulle :
M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :
 - * le 9 juin 2020, le Tribunal Administratif a rendu son jugement et a rejeté la requête de l'ASMA
 - * le permis de construire portant construction d'une école et d'un périscolaire a été accordé le 23 juillet 2020
 - * qu'aucun des 3 cabinets d'architectures retenus n'a intégré la dite-maison dans son projet
 - * la maison dite « Greder » est maintenant démolie et qu'il n'a pas souhaité communiquer à ce sujet afin d'éviter toute polémique
 - * le diagnostic archéologique prescrit par arrêté préfectoral du 19 juin 2020 dans le cadre du projet a été réalisé le 3 août 2020 et que suite aux résultats de l'opération, le terrain est libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive
 - * qu'il y a eu un déferlement de messages haineux relayés sur les réseaux sociaux et par téléphone incriminant le maire et la commune suite à la démolition de la maison, émanant de personnes non domiciliées dans la localité
 - * que l'article paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 1^{er} octobre 2020 ne relate pas la réalité des faits
 - * le raccordement/gaz pour la nouvelle structure est prévu
 - * les travaux de mise en souterrain/lignes et de suppression du mât électrique démarrent à compter du 12 octobre 2020
 - * les travaux du réseau/assainissement situé dans la rue de la paix seront réalisés par la CCBZ fin octobre
 - * les travaux de géomètre liés au déclassement d'une partie de la rue de la paix seront réalisés sur site le 8 octobre 2020/après-midi
 - * les pavés posés le long de la mairie seront enlevés début octobre 2020 et réutilisés aux abords du nouveau club-house du foot.
2. L'association « Vivre l'Ecole » a élu sa nouvelle présidente, à savoir Mme Nathalie BOUTINAUD.
3. Des travaux de marquage/sol ont été réalisés pour matérialiser les places de stationnement au niveau de la maison des seniors et des espaces de jeux dans la cour de l'école.



Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 2 Octobre 2020
Le Maire

